



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 25 mars 2019

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Un numéro unique pour contacter vos services de renseignements en droit du travail

A compter du 04 avril 2019, les services de renseignements en droit du travail de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Nouvelle-Aquitaine seront désormais accessibles par un numéro de téléphone unique, le :

08 06 000 126 (coût d'un appel local)

Les services de renseignements en droit du travail de la DIRECCTE :

- apportent des informations juridiques générales relatives au code du travail, aux conventions collectives, à la jurisprudence sociale aux salariés et aux employeurs du secteur privé, en particulier des TPE/PME.
- adossés aux services de l'inspection du travail, ils sont présents dans chaque département au sein des unités départementales des DIRECCTE et répondent de façon personnalisée (par téléphone, par un accueil physique ou par écrit).

Pour prendre rendez-vous, connectez-vous sur le site internet de la Direccte Nouvelle-Aquitaine : nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr

Les fiches pratiques « droit du travail »

Par ailleurs, plus de 300 fiches pratiques sont disponibles sur le site internet du Ministère du travail sur des thématiques comme les congés, la rupture conventionnelle, le contrat de travail, le salaire et la durée du travail ou encore les mesures disciplinaires.

Pour plus d'information : travail-emploi.gouv.fr et direccte.gouv.fr

Contact presse

Béatrice CHENE

☎ 05.55.20.56 56 – fax : 05.55.20.73.43
beatrice.chene@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter